

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MANCHE

LETTRE #25 AVRIL 2024

NOUVEL ADRESSAGE DES RUES ET MISE À JOUR DU REPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE / EIREL

De nombreuses communes ont procédé à un nouvel adressage des rues sur leur territoire, conformément au décret N° 2023-767 du 11 août 2023. Il convient désormais de prêter la plus grande attention aux modalités de mise à jour du répertoire électoral unique (REU). En effet, les coordonnées des électeurs extraites du REU seront utilisées pour l'envoi de la propagande des élections européennes.

Pour les communes de la circonscription de Saint-Lô, deux extractions seront réalisées les 16 avril et 13 mai 2024. Celle du 16 avril permettra l'impression, sur les enveloppes de propagande, des adresses de tous les électeurs inscrits sur les listes électorales au 15 avril 2024. L'extraction du 13 mai concernera uniquement les personnes inscrites après le 16 avril. Dans ces conditions, la mise à jour des adresses dans le REU devra être terminée pour le 15 avril prochain ou suspendue entre le 15 avril et le 13 mai 2024 afin de garantir la fiabilité des extractions.

Pour les communes des autres circonscriptions, la mise à jour des adresses dans le REU devra être terminée le 12 mai 2024 afin de garantir la fiabilité des extractions.

Un essai de saisie des résultats via EIREL est programmé la semaine du 22 au 26 avril prochain. Cet essai doit permettre à toutes les communes de tester l'application dans les conditions réelles de la soirée électorale du 9 juin. Les résultats de tous les candidats pour l'ensemble des bureaux de vote devront être saisis. Les mairies seront informées des modalités de saisie mi-avril. Pour rappel, l'utilisation de cette application est obligatoire.



POINT D'AVANCÉE AGRICULTURE

Dès les premiers jours de la mobilisation des agriculteurs, le président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement ont pris la mesure de leurs fortes attentes et préoccupations, et ont pris un nombre inédit d'engagements.

Un seul objectif : simplifier et améliorer le quotidien des agriculteurs et l'exercice de leur métier.

7 grandes thématiques de travail ont été identifiées :

1. Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire
2. Mieux reconnaître le métier d'agriculteur

3. Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs

4. Un meilleur accompagnement des filières avec la mise en place de plans d'urgence et de soutien

5. Protéger contre la concurrence déloyale

6. Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs

7. Assurer le renouvellement des générations en agriculture

Les engagements pris par le Gouvernement ainsi que les mesures de simplification mises en œuvre en application de ces engagements, et leur délai de traitement sont à retrouver dans le document joint à cette lettre ou sur <https://agriculture.gouv.fr/suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs>

80ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT : CRÉATION D'UNE PAGE SUR MANCHE.GOUV.FR

Retrouvez toutes les informations sur les commémorations du 80e anniversaire du débarquement via le lien suivant : <https://www.manche.gouv.fr/Actualites/Toutes-l-actualite/Grands-dossiers/80eme-anniversaire-du-debarquement-en-Normandie>

La durabilité des bioénergies au sens de la directive européenne RED (dite RED II) vise à mettre en place une traçabilité dédiée pour démontrer que les critères de durabilité de la biomasse, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique, sont respectés.

Sont concernées les filières du biométhane, de l'électricité, de la chaleur, du froid et des biocarburants.

Lien : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/durabilite-des-bioenergies-a5658>



**AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO EN NORMANDIE
BILAN DE L'ANNÉE 2023**

Moyen de transport propre et économique, le vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. Depuis 2017, 17 millions de vélos ont été vendus dont 2,9 millions à assistance électrique.

Lien : <https://urlz.fr/pXAH>

Afin de valoriser son utilisation, le Gouvernement a mis en place des aides à l'acquisition d'un vélo depuis 2017. Sur la période 2017-2022, ce sont 67 millions d'euros d'aide à l'achat d'un vélo qui ont été versées à plus de 300 000 français. Le second plan vélo présenté par le Gouvernement en septembre 2022 a prolongé les aides à l'achat d'un vélo jusqu'en 2027 et a rehaussé les aides.



LES BULLETINS DE SITUATION HYDROLOGIQUE DE 2024

Le bilan pluviométrique du mois de janvier est excédentaire, bien que cet excédent ne soit pas généralisé à l'ensemble de la Normandie. Les cumuls enregistrés depuis le début de l'année hydrologique 1. 2023-2024 restent proches ou supérieurs aux normales. En matière d'humidité des sols, bien que certains secteurs, notamment du bassin-parisien, aient été sensiblement moins arrosés, les sols restent encore très humides sur tout le territoire.

La très grande majorité des stations enregistrent des écoulements supérieurs aux normales de saison. Toutefois, quelques stations situées sur le quart sud-est de la région affichent encore des valeurs de débits de base restant faibles pour la saison. Par ailleurs, les événements pluvieux du 1er janvier et du 17 janvier ont entraîné des crues d'occurrences remarquables (pouvant aller jusqu'à la vicennale humide soit 1 chance sur 20 chaque année) sur de nombreux cours d'eau.

Après une légère accalmie en décembre, le débit des cours d'eau sont à nouveau en augmentation par rapport au mois précédent.

Lien : <https://urlz.fr/q1Zs>

LE JOURNAL DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Ce numéro récapitule les travaux d'atelier, et fait le point sur la situation de l'artificialisation en Normandie. Il fait écho à la boîte à outils de l'aménageur mise à votre disposition. Il regroupe certains éléments référencés sur le présent site Normandie artificialisation, et permet donc, en cas de consultation et d'impression, d'avoir en main un résumé de Normandie-Artificialisation susceptible d'être consulté via un téléphone et une tablette scannant les QR Codes.



Lien vers le site Normandie-artificialisation.fr

Lien : <https://urlz.fr/q1Zu>

Dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement, le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite augmenter le nombre d'équipements sportifs.

Le plan « 5000 équipements Génération 2024 » se décline dorénavant en 3 axes :

Axe 1 : Construction d'équipements sportifs de proximité extérieurs

Axe 2 : Aménagement des cours d'écoles actives et sportives

Axe 3 : Construction et rénovation d'équipements structurants

La date limite de dépôt des dossiers sur les 3 axes est fixée au lundi 13 mai 2024.

Avant le dépôt des dossiers, il est nécessaire de prendre attache avec les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques pour vérifier l'éligibilité des dossiers :
Jonathan BIDAULT : jonathan.bidault@ac-normandie.fr / 02 50 28 71 43

Olivier MORIN : olivier.morin@ac-normandie.fr / 02 32 08 88 46

Olivia Le CANU : olivia.le-canu@ac-normandie.fr / 02 32 08 88 60 ou 07 77 32 61 88

3 fiches portant sur les 3 axes sont jointes à cette lettre.

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « PLANS DE PAYSAGE » 2024

Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) poursuit sa politique en faveur des démarches paysagères dans les territoires par la reconduction de l'appel à projets « Plans de paysage ».

Le Plan de paysage est un projet local qui conditionne la qualité paysagère d'un territoire. Les territoires peuvent saisir cette méthodologie de projet qui leur permet de mobiliser leur initiative et créativité afin de répondre aux défis actuels par une démarche paysagère et la concertation associée. C'est un outil de dialogue et de transition vers un modèle de territoire durable, privilégiant une approche qualitative du cadre de vie, de la biodiversité et des paysages. Il permet de fait l'émergence de paysages à la fois respectueux des patrimoines et des ressources,

L'édition 2024 de cet appel à projets cherche à s'adapter à l'ambition que les collectivités choisiront de privilégier. Trois volets sont ainsi proposés :
- un volet généraliste permettant de bénéficier d'un soutien technique et financier du MTECT;
- un volet thématique sur les transitions énergétique et écologique permettant de solliciter une aide directement auprès de l'agence de la transition écologique (ADEME);
- un volet thématique relatif à la préservation et à la restauration de la biodiversité qui permettant, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030, d'obtenir un soutien financier de l'office français de la biodiversité (OFB).



Le site Internet : <https://urlz.fr/q1Zw>

apporte de plus amples précisions sur les objectifs visés par cet appel à projets. Il permet également de télécharger le dossier de candidature au titre de l'exercice 2024. Toute candidature est à adresser avant le 20 juin 2024.

CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS

Retrouvez ci-dessous les circulaires et instructions qui vous sont parvenues au mois de mars.

Circulaires aux collectivités locales sur les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locales pour 2024 : <https://urlz.fr/q276>

CARTE « FONDS VERT 2023 »

Retrouvez la carte « FONDS VERT 2023 » jointe à cette lettre.